

En Guadeloupe, l'épidémie covid est maîtrisée

ÉCRIT PAR LA RÉDACTION

1 mai 2020

Covid, Grippe, Sida, Choléra

Pour de nombreux observateurs, la pandémie Covid-19 n'est certainement pas la dernière. Le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité pourraient selon eux provoquer la multiplication des pandémies de ce type. Avant de se pencher sur le futur, ni même de bien saisir les contours du phénomène actuel, première pandémie du XXI^e siècle, retour vers le passé, sur les pandémies humaines du XX^e siècle. Les pandémies liées à la grippe sont les plus nombreuses, la plus connue étant la grippe espagnole. Considérée comme l'une des pandémies les plus meurtrières du XX^e siècle, la grippe espagnole a sévi entre 1918 et 1919. Elle aurait fait plus de 50 millions de victimes. La grippe espagnole s'est propagée dans plusieurs pays et continents en quelques mois. Selon le Centre for disease control and prevention d'Atlanta (CDC) aux États-Unis, son taux de mortalité a été évalué à plus de 2,5 %.

Outre la grippe espagnole, le Sida est également et toujours considéré comme un problème majeur de santé publique : selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le virus qui en est responsable, le VIH, a déjà entraîné près de 32 millions de décès. Il a été détecté pour la première fois en 1981. Les progrès de la science ont permis d'accroître considérablement l'espérance de vie des séropositifs dans les pays riches.

Et enfin, le choléra circule de façon endémique depuis plusieurs années. Il a son origine dans le delta du Gange en Inde mais, est actuellement présent sur tous les continents : selon l'OMS, la septième pandémie actuelle a démarré en Asie du Sud-Est en 1961, a atteint l'Afrique en 1971 puis l'Amérique du Sud en 1991.

Place à l'avant déconfinement

Le 11 mai est la date fixée pour le déconfinement, annoncée par le président de la République Emmanuel Macron. Sur places les administrations préparent le terrain.

Dans la salle du groupement pharmaceutique Guadeloupéen (GPG) Zac de Dothémare, aux Abymes, le préfet, Philippe Gustin, est assis à environ deux mètres de distance de la directrice générale de l'ARS, Valérie Denux. Ce mardi 22 avril, à 16 h 30, il a réuni la presse pour faire un point de situation sur les actions déclinées face au Covid-19 en Guadeloupe. La conférence est également retransmise en direct sur Facebook. *“D’abord il faut dire que le confinement fonctionne. Pour autant je tire la sonnette d’alarme ce soir devant vous”* entame dans un premier temps le préfet de Région. Les bras croisés, les sourcils froncés, Philippe Gustin argumente : *“Les messages qui ont pu être interprétés comme l’annonce du 11 mai qui a été défini comme la date de fin du confinement actuel et le début éventuel d’un déconfinement progressif peut laisser entendre que cette pandémie est derrière nous.”* Grossière erreur croit-il deviner. Le préfet craint que les efforts fournis par la population *“pourraient être ruinés si nous ne persistons pas dans le civisme et dans le confinement”*. Philippe Gustin a le ton menaçant : le déconfinement ne sera possible que si, à la date du 11 mai, il est constaté que les conditions sont remplies pour l’envisager. On ne voit pas quel retournement extraordinaire de situation pourrait empêcher le retour au régime de liberté. Mais le plus haut gradé de l’administration d’État insiste : il appelle à un déconfinement *“progressif”*. Un retour direct à la période *“avant confinement”* n’est selon lui pas envisageable.

UN POINT SANITAIRE

La directrice générale de l'ARS est, elle, chargée de faire un point sur la situation sanitaire locale. *“Je voudrais préciser qu’il y a 148 cas, mais que ce sont des cas confirmés par des tests PCR.”* Cela ne signifie pas pour autant qu’il n’y a pas d’autres cas dans le territoire. *“Nous avons fait un travail avec Santé publique France pour évaluer, depuis trois semaines, le niveau de circulation du virus au-delà de ces cas qui sont les cas les plus sévères.”* Pour les cas qui n’ont pas été testés, ils ont été évalués par des

signes médicaux qui doivent déceler la présence ou pas d'infections respiratoires aiguës. Par extrapolation, *“on peut se dire qu'à ce jour sur le territoire il y a eu entre 500 et 600 personnes qui ont eu des signes peu symptomatiques”* et qui ressemblent à Covid-19.

Environ 1 500 personnes ont été testées à ce jour. *“Aujourd'hui nous avons la capacité de réaliser 300 tests en moyenne par jour à l'Institut Pasteur exclusivement”*, rapporte la directrice en deuxième partie de son point. L'Institut Pasteur devrait recevoir dans les prochains jours un matériel qui lui permettra d'augmenter le nombre de tests réalisés. Il sera capable d'en faire entre 500 à 600 d'après Valérie Denux. L'objectif, d'ici mi-mai, est de pouvoir faire entre 1 000 et 1 500 tests par jour. Car il est important de savoir si le virus circule sur le territoire de manière active. *“Les hôpitaux (CHU, CHBT, les hôpitaux des îles du Nord, NDLR), eux, ont demandé à avoir des automates pour pouvoir faire eux-mêmes les analyses”*. La directrice générale de l'ARS en a commandé quatre, un premier devrait être reçu *“très bientôt”*. Valérie Denux prévoit de demander au préfet l'autorisation de réquisitionner l'automate du laboratoire vétérinaire du Cirad, qui permettrait de réaliser 600 tests par jour. *“On est dans une possibilité d'élargissement conséquente et complètement réaliste”*.

Grâce à une quarantaine de médecins sentinelles formés pour le dépistage, les personnes peu symptomatiques seront de plus en plus testées. *“On n'est pas encore en phase de test des personnes sans symptômes du tout”*, a expliqué Valérie Denux, *“parce qu'on préfère les réserver quand on aura une capacité plus large du nombre de tests par jour”*. Seules les personnes qui sortent de quatorzaine stricte, ou les personnes dans les Ehpad, lorsqu'il y a la moindre suspicion, bénéficient de tests même si elles ne présentent pas de symptômes. *“Ça, c'est la phase 2, l'avant déconfinement”*. La phase dans laquelle se trouve la Guadeloupe actuellement. Des drives de dépistage sont désormais opérationnels, dont l'un dès ce mardi 22 avril à la clinique des Eaux Claires à Baie-Mahault, et dès ce vendredi à la clinique de Choisy au Gosier. Un point de prélèvement a été installé au CHU. Valérie Denux indique que les laboratoires de ville seront aussi en mesure de réaliser ces dépistages. *“On est dans l'extension progressive mais il nous faudra de la ressource humaine pour faire tous*

ces prélèvements au-delà des machines qui font ces analyses”.

Quand viendra le moment de sortie du confinement, *“il faudra mettre d’autres outils de prévention et de protection au service des personnes, en particulier les personnes les plus fragiles”*. Le test fera donc partie de ces outils, toujours sur ordonnance médicale.

Concernant les masques, la directrice générale de l’ARS a assuré que 600 000 masques ont été distribués au personnel soignant à ce jour. Les stocks restant permettent de tenir encore trois semaines *“voire un mois”*. Mais c’est la question des masques grand public qui préoccupe les esprits. Le préfet prend alors la parole. *“Nous devons monter en puissance par la production en mobilisant tous les couturiers et toutes les couturières d’ici le 11 mai”*, a-t-il déclaré s’agissant des masques *“péyi”*. Il y aura une homogénéité du prix, a assuré le préfet, sans décrire comment y parvenir. *“Il y a environ 250 couturiers en mesure de faire ces masques, il va falloir qu’on structure une filière”*. Mais rien ne sera jamais plus efficace que les gestes barrières a martelé le préfet, un léger rictus au coin des lèvres.

Une motion votée à l’unanimité

Réunis d’urgence lors de la dernière plénière du conseil régional, les conseillers régionaux ont fait le point sur les aides économiques engagées par la collectivité et voté une motion à l’unanimité.

La 4e réunion plénière de l’année 2020 du conseil régional s’est déroulée ce lundi 20 avril à 9 h 30 en visioconférence. Parmi les points à l’ordre du jour figuraient l’approbation des pouvoirs accordés au président dans le cadre des dispositions dérogatoires adoptées pour faire face à l’épidémie de Covid-19 ainsi qu’un bilan sur la situation sanitaire et économique de la Guadeloupe dans ce contexte.

Au terme d’une rencontre qui a duré plus de trois heures, les conseillers régionaux ont voté à l’unanimité une motion pour aider financièrement les petites entreprises et demander à l’État d’aider les collectivités majeures. *« La Région, chargée du développement économique du*

territoire, sensible à la situation des entreprises de Guadeloupe, a lancé un plan régional économique d'urgence en concertation avec les pouvoirs publics », a rappelé le président de Région, Ary Chalus, dans son allocution. La Région intervient déjà pour 5 millions d'euros, via un fonds d'intervention en forme d'avance pour les petites entreprises de zéro à cinq salariés. Cela s'ajoute aux frais rebonds avec pour 15 millions d'euros. Il est nécessaire d'adapter les mesures prises au niveau national à la réalité de la Guadeloupe. Les entreprises de zéro à cinq salariés représentent 80 % du tissu d'entreprises du territoire.

| L'annulation de la dette sociale et fiscale ?

Dans cette motion, les élus régionaux demandent aux gouvernements l'assouplissement des critères d'accès au dispositif d'aides économiques mises en place dans le cadre de la crise résultant de l'épidémie de Covid-19. « Il s'agit de permettre l'accès au volet 2 du Fonds de solidarité nationale aux entreprises de Guadeloupe sans salarié », précise la motion. Mais aussi « de permettre le bénéfice des aides économiques d'urgence aux entreprises qui ne sont pas à jour de leurs cotisations sociales et fiscales et d'envisager dans le cadre du plan de relance l'annulation de leurs dettes fiscales et sociales ». Dominique Virassamy, président de l'association Sauvons notre entreprise guadeloupéenne salue l'initiative de la Région. « *Cela fait des années qu'avec mon association nous réclamons la prise en considération de la dette sociale et fiscale* », a-t-il rappelé. « *Les TPE ne sont pas responsables parce que le vrai responsable se trouve être le RSI qui, à cause des dysfonctionnements liés à son logiciel SNV2 produit des créances auxquelles les chefs d'entreprise ne pouvaient pas faire face* ». Les conséquences sont-elles catastrophiques pour ces derniers qui « *se sont retrouvés dans le fichier des endettés sociaux et fiscaux, inéligibles aux prêts bancaires, aux subventions régionales et aux dispositifs de l'État* ».

L'assouplissement de ces critères passerait selon les souhaits des élus par « l'avance des salaires pour les petites et très petites entreprises bénéficiant du chômage partiel » par l'État. Les collectivités sont appelées à jouer un rôle moteur dans le plan de reprise de l'activité économique en Guadeloupe, « par l'intermédiaire de la commande publique et du

règlement de leurs factures ». Pour y parvenir, le conseil régional réclame du gouvernement la garantie cette année du niveau des recettes des collectivités locales perçues en 2019, « afin de ne pas amputer leur capacité à maintenir le niveau de commande publique et à régler leurs créances ». Pour ce qui est de la Région, considérant la très forte détérioration prévisionnelle des recettes de la collectivité qui sont adossés à l'activité économique (il s'agit de l'octroi de mer, la taxe sur les carburants ou encore la taxe d'embarquement), les élus demandent « la préservation de ses recettes afin qu'elle puisse assurer son rôle moteur dans la relance économique post Covid-19 ».

200 000 masques distribués aux communes

La 4e plénière du conseil régional a été l'occasion de faire le point sur la situation de la Guadeloupe sur le plan sanitaire en ces temps de crise. « *200 000 masques devraient arriver demain* », a précisé Ary Chalus le lundi 20 avril. « *Des masques à mettre à la disposition des communes pour aider leur personnel* ». 30 000 masques supplémentaires ont été commandés pour la population guadeloupéenne. « *La santé des Guadeloupéens est notre priorité* », a conclu le président de Région. Pour rappel, le lundi 14 avril dernier, à l'espace régional du Raizet, 50 000 masques avaient été distribués aux organisations représentatives des taximen, ambulanciers, maisons funéraires, infirmiers et médecins libéraux.

Une délégation d'élus du sud Basse-Terre se rendra à Terre-de-Haut ce samedi 25 avril, pour remettre au maire les masques, ainsi que des produits agricoles.

“L’État n’imposera rien”

Le doute sur une rentrée scolaire dès le 11 mai subsiste sur le territoire. Au terme d’une réunion d’urgence sur la rentrée scolaire, aucune décision n’a été arrêtée.

“Qu’y a-t-il de plus important que la scolarisation de nos enfants ?” a interrogé Ary Chalus de but en blanc lors de la Conférence territoriale de l’action publique (CTAP) consacrée exclusivement à cette rentrée scolaire. Depuis l’annonce du déconfinement prévu pour le 11 mai, la question d’une rentrée scolaire à cette date fait débat. Aussi bien chez les enseignants et parents d’élèves, que chez les élus du territoire. Ce lundi 27 avril, le président de Région, a organisé la troisième CTAP afin de discuter de cette problématique. 30 maires se sont connectés en visioconférence. La présidente du Conseil départemental, Josette Borel-Lincertin, le préfet, Philippe Gustin, Valérie Denux, la directrice générale de l’ARS mais aussi le recteur d’académie, Mostafa Fourar, étaient présents.

Après avoir assuré la promotion des réalisations de la Région dans le milieu scolaire (modernisation numérique des 22 lycées existants, reconstruction du lycée de Baimbridge et bientôt d’un nouveau lycée à Morne-à-l’eau), Ary Chalus a déclaré qu’il souhaitait que *“notre région prépare rigoureusement, dans le respect des règles sanitaires, son déconfinement.”* Arguant que *“la santé n’a pas de prix”*, il s’est montré défavorable *“à une ouverture des établissements scolaires dès le 11 mai.”* Une décision qui devra néanmoins *“être collégiale et prise en concertation avec l’ensemble des acteurs, les élus certes, mais également le rectorat, les syndicats d’enseignants et les représentants des parents d’élèves.”* C’est de manière quasi unanime, à environ 80 % précise l’exécutif régional, que les élus présents, ont montré leur accord avec le lui. Ils craignent que les mesures de sécurité sanitaire ne soient pas réunies pour accueillir les élèves et le personnel.

| Pas de décision pour le moment

À l’issue de cette CTAP, Ary Chalus a partagé son opinion avec la presse. Lorsqu’on lui demande sa position si le gouvernement impose une reprise,

la réponse du président de Région est sans appel. *“Vous connaissez ma position là-dessus”, lâche-t-il. “L’État imposera à condition qu’il mette en place toutes les dispositions pour la préservation de la santé de la population”.* Selon lui, les maires, les familles ou encore les syndicats auront quand même le dernier mot. *“Je ne pense pas que l’État pourra imposer quoi que ce soit en Guadeloupe”.* Faute de commission technique organisée avec les syndicats, le personnel enseignant, ou encore de nettoyage des établissements, sans oublier *“les communes où il n’y a pas d’eau”*, une rentrée le 11 mai en Guadeloupe est difficilement envisageable. *“Nous n’avons rien décidé car nous n’avons pas les moyens de pouvoir rencontrer les partenaires sociaux, le personnel ou les proviseurs, ni de désinfecter les 24 lycées que nous avons sur le territoire”,* a-t-il rappelé. *“Je ne pense pas qu’en 11 jours nous aurons le temps de le faire”.* Les élus doivent s’entretenir de nouveau le 4 mai pour arrêter leur décision.